

Québec, le 26 mai 2013

Monsieur Daniel Marcotte
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

Objet : Traitement intégré des suivis – Suivi - Évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 26 mars 2013, du premier suivi apporté par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue pour répondre à la recommandation de revoir la composition de sa Commission des études pour intégrer des personnes responsables des programmes, comme la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel le prévoit. Cette recommandation a été formulée dans le rapport portant sur l'évaluation institutionnelle publié en juin 2004. Cette recommandation fait également partie du plan d'action du Collège adopté en novembre 2012 par son conseil d'administration à la demande de la Commission dans le cadre de l'approche intégrée du traitement des suivis.

Pour répondre à la recommandation en question, le Collège a révisé son Règlement n° 7 sur la Commission des études et l'a fait adopter par son conseil d'administration en juin 2011. Le Collège a précisé dans l'article 5.1-b du règlement que les deux responsables de programme issus du personnel d'encadrement font dorénavant partie des membres de la Commission des études. Cela répond adéquatement à l'article 17 de la Loi visé par la recommandation.

La Commission note également que le Collège a intégré la représentation d'un membre du Service de la formation continue à la Commission des études (art. 5.1-c du règlement) afin de répondre au commentaire émis par la Commission dans son rapport quant à la

représentativité des différents services et des campus au sein de la Commission des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

En conséquence, la Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Sylvain Blais, directeur des études